

# L'Essentiel

## Séance Publique

14 décembre 2018

### TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ

Rapporteur : Thierry Lagneau

#### Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie (F.D.A.C.V.) - 2<sup>ème</sup> répartition : 46 892 euros

Le fond, mis en place par le Conseil départemental de Vaucluse en mai 2018, a pour objectifs de contribuer au renforcement du «vivre ensemble», valoriser l'artisanat, les commerces et les services de proximité, et enfin, développer cette 1<sup>ère</sup> répartition a été établie en collaboration avec les services du C.A.U.E.

En savoir plus

#### Appel à projets 2018-2020 à destination des territoires intercommunaux - Sélection des projets au titre de la première Vague : 5 485 203,50 euros

Le Conseil départemental a validé sa stratégie Vaucluse 2025-2040, et plus particulièrement les axes 2 et 4 dans lesquels il s'engage à poursuivre son soutien à la structuration de territoires de proximité et à refonder une gouvernance partenariale.

Par ailleurs, par délibération n°2017-606 du 15 décembre 2017, le Conseil départemental a défini les modalités de mise en œuvre d'une contractualisation à destination des territoires intercommunaux, sur la période 2018-2020, sous la forme d'un appel à projets. Le montant de l'autorisation de programme dédiée à ce dispositif s'établit à 9 000 000 euros.

15 opérations viennent d'être retenues au titre de l'appel à projets 2018-2020 à destination des territoires intercommunaux.

En savoir plus

#### Voirie départementale - programme 2019

Le développement économique est étroitement lié à la qualité des infrastructures de transports et de circulation.

En 2017, le Conseil départemental a validé sa stratégie Vaucluse 2025- 2040 et plus particulièrement les axes 1 et 2 dans lesquels il s'engage à accompagner les projets structurants contribuant à renforcer la compétitivité du territoire et conforter un maillage urbain équilibré.

Aussi, pour l'année 2019, le Conseil départemental a décidé de faire un effort financier en faveur de l'ensemble des réseaux de routes du Vaucluse.



**14 décembre 2018****Volet « investissement » : 41 297 200 euros**

- Les voies nouvelles et les ouvrages d'art nouveaux

L'exercice 2019 va être marqué par la poursuite de l'investissement départemental en appui au CPER 2015/2020, au travers du financement des acquisitions foncières et études de la LEO tranches 2 et 3 ; et des études de la déviation de la RN7 à ORANGE menées sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Le solde de trois opérations majeures est également programmé en 2019 :

- L'aménagement de la RD 235 à CARPENTRAS – Aménagement entre les déviations Nord et Sud,
- La dénivellation du carrefour giratoire de raccordement à la déviation Ouest de MONTEUX,
- La première phase de réfection de la chaussée entre LE PONTET et CARPENTRAS : section Le Pontet / la Sorgue d'Entraigues

Le Conseil départemental maintient ses efforts d'accompagnement technique et financier auprès des communes et intercommunalités au travers du programme PDEVLIAl, ainsi que son engagement dans le développement des VELOURUTES.

- Les voies existantes et ouvrages d'art existants

Cet engagement financier va permettre de concrétiser l'effort du Conseil départemental pour la poursuite des aménagements en cours dans le but de maintenir un réseau routier performant et sécurisé d'une part, et de mettre en œuvre le programme de mise en accessibilité des points d'arrêts de bus d'autre part.

**Volet « fonctionnement » : 6 576 050 euros**

Les principales dépenses de fonctionnement concernent plus particulièrement les dépenses de carburant, les fournitures de voirie pour les travaux d'entretien et réparation des voies et réseaux.

**Volet « recettes » :**

Les recettes escomptées en investissement et fonctionnement s'élèvent à 3 155 278 euros en autorisations de programme et à 6 985 633 euros en crédits de recettes.

**Cession du domaine de la Durette**

L'Assemblée départementale a voté à l'unanimité la cession du domaine de la Durette au profit de la SAFER au prix de 605 000 €.

En effet, par courrier du 12 décembre 2018, cosigné par Terre de Liens, la SAFER demande au Département de prendre en compte sa candidature en lieu et place de la Foncière Terre de Liens pour l'acquisition du domaine de la Durette au prix de 605 000 €. La SAFER précisant qu'au terme des procédures réglementaires qu'elle suivra, Terre de Liens pourra acquérir le bien en tant que substitué à la SAFER.

**ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

Rapporteur : Jean Marie Roussin

**Convention d'application de la stratégie commune d'Aménagement Numérique du Territoire pour le département de Vaucluse**

En effet, que ce soit dans la stratégie «Vaucluse 2025-2040», dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN), dans le schéma départemental d'accessibilité des services au public mais aussi dans de nombreux schémas thématiques (schéma patrimoine et culture, schéma de développement de la lecture publique, SDTICE dans les collèges,...), le Conseil départemental de Vaucluse utilise le numérique comme vecteur transversal de ses différentes politiques publiques.

Faisant suite à l'approbation de sa Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire (SCANT) en date du 29 juin 2018, la Région propose au Conseil départemental de Vaucluse de signer une Convention d'application visant la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie.

**14 décembre 2018**

Ainsi, la Région souhaite que le Département puisse définir les objectifs et actions sur lesquels il souhaite s'impliquer en priorité.

La Région s'engage à apporter un soutien aux opérations inscrites dans cette convention «cadre» sur la période 2018-2022, après le dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants.

Les intérêts du projet de cette convention sont les suivants :

- Identification des actions numériques phares dans lesquelles le Département et la Région valoriseront leur implication commune;
- Sécurisation des participations financières de la Région sur la période considérée;
- Mise en lumière des démarches innovantes que souhaite engager le Département en matière de numérique et qui pourraient, le cas échéant, servir d'exemples (pilotes) à d'autres territoires à l'échelle régionale;
- Constitution de la première convention d'application de la SCANT à l'échelle du territoire régional.

Voici l'essentiel du projet de convention d'application de la stratégie commune d'aménagement numérique pour le Vaucluse que vient de voter favorablement l'Assemblée départementale.

## AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

### Dispositif «des jardins familiaux en Vaucluse» - Subvention à la commune d'Apt : 8 334 euros

Ce dispositif s'inscrit dans l'engagement du Conseil départemental à soutenir la structuration des territoires de proximité et préserver durablement les ressources du Vaucluse.

Il s'articule autour de deux volets complémentaires :

- le soutien des aménagements paysagers au travers du volet «20 000 arbres en Vaucluse»,
- le soutien pour l'intégration de la nature et d'espaces cultivés à vocation sociale et économique au travers du volet des «Jardins familiaux en Vaucluse».

La Commune d'Apt qui a élaboré un projet d'aménagement de jardins familiaux et partagés sur un terrain communal va bénéficier de ce dispositif pour son projet au quartier Saint Antoine.

## ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Dominique Santoni

### Décision de principe - Réhabilitation partielle des collèges Jules Verne au Pontet, Joseph Vernet à Avignon et Charles Doche à Pernes les Fontaines



Dans le cadre de ces compétences en matière de construction, de reconstruction, d'extension et de grosses réparations des collèges, le Conseil départemental de Vaucluse, au vue du vieillissement de plusieurs établissements scolaires, lance une réflexion globale sur des projets de réhabilitation de certains d'entre eux.

A la rentrée scolaire 2018, les collèges concernés présentent les caractéristiques suivantes :

1. Le collège Jules Verne au PONTET, d'une capacité théorique de 750 élèves et 64 élèves en Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA) compte 661 élèves et 60 élèves en SEGPA.

Cet établissement a été construit en 1972. Depuis sa création, seuls des travaux d'entretien et de maintenance ont été réalisés.

2. Le collège Joseph Vernet à AVIGNON, d'une capacité théorique de 600 élèves, compte 460 élèves.

Cet établissement scolaire s'inscrit dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Avignon. Ce bâtiment historique est devenu un collège en 1974.

En 1989, il a bénéficié d'une extension avec la construction du bâtiment CDI et, en 2005, ont été construits les locaux de gymnastique et de vie scolaire.

**14 décembre 2018**

3. Le collège Charles Doche à PERNES-LES-FONTAINES, d'une capacité théorique de 750 élèves, compte 540 élèves.

Cet établissement a été construit en 1966.

En 1985, une extension a été réalisée et en 2009, il a bénéficié d'une réhabilitation partielle (sanitaires élèves, cuisine, préau, vestiaire). Pour ces trois établissements scolaires, les études préalables menées par les services départementaux ont fait ressortir les besoins en travaux suivants :

- Remise à niveau du clos couvert ;
- Adaptations nécessaires liées à l'évolution des programmes pédagogiques ;
- Adaptations nécessaires liées à l'organisation fonctionnelle ;
- Mise en conformité accessibilité « handicapés » ;
- Mise aux normes techniques.

## SOLIDARITÉ – HANDICAP

Rapporteur : Suzanne Bouchet

### **Convention de partenariat entre le Conseil départemental de Vaucluse et la Direction Régionale de l'INSEE de Provence Alpes Côte d'Azur pour une étude prospective sur les personnes âgées dépendantes : 15 800 euros**

Le vieillissement de la population et la dépendance des seniors constituent une préoccupation majeure des acteurs publics, préoccupation qui tend à s'accroître dans les années à venir avec l'arrivée aux grands âges de la génération des baby-boomers. L'accompagnement et la prise en charge des personnes en perte d'autonomie sont au cœur des politiques sociales menées par les conseils départementaux. La loi NOTRe d'août 2015 a réaffirmé le rôle du Département en matière d'action sociale.

Plus récemment, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015 renforce sa compétence dans les domaines de la solidarité, de la prévention de la perte d'autonomie et de l'aide apportée aux personnes âgées en situation de dépendance.

Le département de Vaucluse est très concerné par la dépendance en raison du poids croissant de sa population âgée et de sa structure sociale contrastée.

Dans ce contexte, le Conseil départemental de Vaucluse va réaliser en collaboration avec l'INSEE une étude sur les personnes âgées potentiellement dépendantes à l'horizon 2030, dans l'objectif notamment d'alimenter les orientations stratégiques du Département «Vaucluse 2025/2040».



### **Les thèmes analysés dans l'étude**

L'étude vise à estimer la population des personnes âgées dans le Vaucluse à l'horizon 2030 et sera structurée en trois parties :

Une première partie sera consacrée à une projection de la population âgée de 60 ans ou plus et, parmi celle-ci, de la population dépendante, de l'ensemble du département vauclusien, à l'horizon 2030. La dépendance sera analysée par sexe et tranche d'âge des personnes, selon son degré de sévérité (dépendance modérée ou sévère) et le mode de vie des personnes (maintien à domicile ou hébergement en institution).

Une seconde partie sera consacrée au volume d'emplois engendrés par la dépendance (personnels de service aux personnes âgées), par sexe, tranche d'âge, niveau de dépendance (modérée ou sévère) et type d'emploi, estimé en 2015 et projeté à l'horizon 2030. Les projections de volumes d'emplois seront réalisées pour les personnes hébergées en institution et, sous réserve de faisabilité, pour celles résidant en ménage ordinaire.

Une troisième partie sera consacrée à l'estimation des ressources des personnes âgées vivant en ménage ordinaire, avant et après redistribution, en 2015.

## HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

### Dispositif de soutien aux des particuliers en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables - 7<sup>ème</sup> répartition 2018 : 7 250 euros

Depuis l'adoption de son Agenda 21, le Conseil départemental a réaffirmé sa volonté de soutenir la maîtrise des consommations énergétiques et le déploiement des énergies renouvelables. Aussi, le 21 janvier 2013, l'Assemblée départementale a statué sur le dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.

L'un des principaux objectifs de ce dispositif est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Ce dispositif permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie ;
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite ;
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Aujourd'hui, ce sont 9 foyers vauclusiens qui vont bénéficier du soutien du Conseil départemental.

## CULTURE - CULTURE PROVENÇALE – PATRIMOINE

Rapporteur : Elisabeth Amoros

### Labellisation des arbres du jardin du musée - bibliothèque François Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse

Le jardin du Musée-Bibliothèque François Pétrarque, en bordure de la Sorgue à FONTAINE-DE-VAUCLUSE, est un site classé qui comprend, sur la parcelle départementale 80 A 343, cinq platanes qui sont considérés comme exceptionnels pour leur ensemble et

leur taille par l'association Arbres Remarquables : Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde (A.R.B.R.E.S).

Cette association, qui se consacre à la mise en valeur pédagogique et à la notoriété des arbres remarquables de France, souhaiterait labelliser ces sujets dans le cadre d'une convention établie avec le Conseil départemental de Vaucluse. Ce label, «Arbres remarquables», participera à la protection et de la connaissance d'un site arboré vauclusien emblématique et contribuera ainsi à l'appropriation par les visiteurs d'un patrimoine collectif de prestige.

## BUREAU

### Attribution d'une subvention exceptionnelle au conseil départemental de l'Aude : 15 000 euros

Les intempéries du 15 octobre dernier ont très durement frappé le Département de l'Aude.

Des vies ont été emportées. Le bilan est très lourd.

Pour ceux qui ont pu se protéger, les dégâts sont considérables. Les paysages et le territoire ont été ravagés.

Les secours se sont organisés, la solidarité nationale et territoriale s'est exprimée. De nombreuses collectivités dans toute la France ont apporté leur soutien financier.

Le département du Vaucluse connaît malheureusement bien les traumatismes d'une catastrophe naturelle.

Les inondations de 1992 resteront à jamais gravées dans la mémoire des vauclusiennes et des vauclusiens. Et, lors de ce tragique épisode, nombre de collectivités avaient alors témoigné de leur solidarité.



## FINANCES - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Baptiste Blanc

### Contribution du Département en soutien à l'investissement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Vaucluse, convention 2019-2021 : 2 359 000 euros



La convention partenariale triennale (2019-2021) de soutien à l'investissement entre le Conseil départemental et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), vient définir les conditions dans lesquelles le Conseil départemental entend apporter son soutien financier aux investissements stratégiques du S.D.I.S.

Elle est guidée par les mêmes principes que la convention pluriannuelle 2018-2021 de soutien au fonctionnement du S.D.I.S. et a pour objet de :

- Donner au S.D.I.S. les moyens de s'équiper en réponse à ses objectifs opérationnels, sur la base d'un programme d'investissements stratégiques ;
- Donner une visibilité sur l'évolution du budget du S.D.I.S. et la contribution du Département sur les exercices 2019 - 2021 ;
- Renforcer les modalités de concertation et collaboration entre les deux institutions ;
- Poursuivre la maîtrise budgétaire du S.D.I.S. y compris en s'appuyant sur les expertises dont dispose le Département dans cet objectif.

### Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2019

Les Départements, en matière de fiscalité directe, ne fixent plus depuis 2011 que le seul taux de la Taxe Foncière sur le Foncier Bâti dans la limite d'un taux fixé à deux fois et demi le taux moyen constaté l'année précédente au niveau national pour l'ensemble des Départements (Art 1636 B septies VI du GCI).

Le produit estimé de la taxe foncière sur le Foncier bâti et voté au Budget primitif 2019, s'établit à 115,1 M€ sur la base d'une reconduction du taux de 2018, soit une évolution des bases estimée à + 3,5 %.

Pour 2019, l'Assemblée départementale a voté la reconduction du taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté pour 2018 à savoir 15,13 %.

Pour mémoire, le taux moyen de l'ensemble des Départements se situait en 2017 à 19,60 %.

### Budget primitif 2019

Le Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le 23 novembre dernier, a permis de rappeler la trajectoire financière énoncée par la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 portant Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP), devant conduire à la réduction des déficits et de la dette publics.

L'article 13 de ladite loi, précisant la contribution des collectivités territoriales et des E.P.C.I. à la maîtrise des dépenses publiques, fixe à 1,2 % l'an inflation comprise, la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2020 et affirme l'objectif d'amélioration du désendettement.

L'article 29 de cette même loi prévoit la possibilité d'un contrat entre l'Etat et les 322 collectivités territoriales les plus importantes. 70 % des collectivités concernées ont signé ce contrat financier.

Le Conseil départemental de Vaucluse, fort de sa démarche, entreprise depuis déjà 3 ans, de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement et de maîtrise de son niveau d'endettement, a de ce fait accepté de signer le 28 juin 2018. La signature de ce contrat permet de limiter à 75 % l'éventuelle reprise financière par l'Etat du montant du dépassement contre 100 % en l'absence de signature.

Dans ce contexte contraint, auquel s'ajoute une inflation aujourd'hui supérieure à 2%, donc au-delà de l'évolution totale des dépenses de fonctionnement fixée par le contrat financier, le Budget Primitif 2019 s'inscrit pleinement dans une gestion toujours plus maîtrisée des dépenses de fonctionnement tout en réalisant un effort important en matière de dépenses d'équipement.

Il confirme son ambition quant à la conduite des politiques publiques départementales nécessaires aux Vauclusiens, en réduisant par ailleurs le besoin de financement de ses dépenses d'équipement.

Ce budget s'équilibre à 672,2 millions d'€ en mouvements réels (hors contrats d'emprunts assortis de lignes de trésorerie).



**COMPRENDRE**

**LE BUDGET 2019**  
**DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**  
**EN 4 MINUTES**

